

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
29 avril 2016 à 20 H 00



Présents :

M. Gérard DEFRANCE, Maire

MM Gilles COULOMBEL, Roland BRUET et Damien BONNOT, Adjoint

Mmes Dominique HAUDIQUET, Sylvie MONIER et Brigitte SICARD, MM Denis DANGOISSE, Antoine DE SAINT GERMAIN, Pascal FOUACHE et Nicolas GUILLEMETTE, Conseillers Municipaux

Excusée :

Secrétaire de séance M. Damien BONNOT

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES – TRAVAUX DE VOIRIES

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8-1-2, portant sur les groupements de communes

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2015, adoptant la plateforme spécifique « gravillonnage »

Le Maire propose

- **De l'autoriser** à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de réparation et de gravillonnage sur diverses voiries communales de la Picardie Verte ;
- **D'autoriser la Commune de GRANDVILLIERS** (60210), Coordonnatrice du groupement, à signer le marché de Maîtrise d'Œuvre et de travaux.

Après en avoir délibéré, les Conseillers

AUTORISENT M. Gérard DEFRANCE, Maire, à signer la convention constitutive pour les travaux de réparation et de gravillonnage sur diverses voiries communales

AUTORISENT la Commune de GRANDVILLIERS, Coordonnatrice du groupement, à signer le marché de Maîtrise d'Œuvre et de Travaux

MODIFICATION DES STATUTS DU SIRS DE BLICOURT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du S.I.R.S. de BLICOURT a adopté le projet de modification des statuts, présenté par son Président lors de la réunion du 10 mars 2016.

Vu la délibération du Comité Syndical du S.I.R.S. de Blicourt en date du 10 mars 2016, proposant de modifier ses statuts,

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **APPROUVE** les nouveaux statuts du S.I.R.S. de Blicourt tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

TRAVAUX SALLE MULTIFONCTIONS

Ces travaux s'effectueront en 2 parties

1°) Ravalement des façades :

M. le Maire présente aux Conseillers l'estimation établie par M.C.O.I., sise à Beauvais (60000), concernant les travaux ci-dessus. Cette estimation se décompose ainsi :

- Mission de Maîtrise d'œuvre de Bâtiment :	1 800.00 € HT
- Désignation des ouvrages	23 547.00 € HT
TOTAL	25 347.00 € HT

Après avoir étudié ces documents et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil **DECIDE**

1°) D'EFFECTUER ces travaux dans le courant de l'année 2016

2°) D'ACCEPTER

- **le devis** de Maîtrise d'œuvre établi par M.C.O.I. s'élevant à **1 800.00 € HT** soit TTC 2 160.00 €

- **l'estimation** de l'ensemble des travaux de ravalement pour un montant de **23 547.00 € HT**

3°) DE DONNER tous pouvoirs à M. Gérard DEFRANCE, Maire, pour signer tous les documents afférents à ces travaux

4°) DE PREVOIR les crédits nécessaires au Budget Primitif de l'année 2016

2°) Aménagement en périphérie de la salle

Deux devis sont présentés aux Conseillers concernant les travaux ci-dessus établis par l'A.D.T.O. et par M.C.O.I. M. Defrance précise qu'il faut solliciter l'inscription de ces travaux sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Les travaux consistent en : **création de bordures et caniveaux, réfection du revêtement et création de surface.**

Après en avoir délibéré, le Conseil DECIDE :

- **D'APPROUVER** la contexture du projet des travaux présentée par l'A.D.T.O. telle que définie ci-dessus. L'estimation de ces travaux s'élève à **68 000.00 € HT**
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au taux maximum auprès du **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**
- **PREND** l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée
- **PREND** l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

D'autre part, le Conseil prévoit la suppression du rond point et de remplacer le béton lavé par du bitume.

DIVERS

a) **Décision modificative du budget primitif de l'exercice 2016 :**

Afin de permettre le règlement des factures relatives aux travaux de ravalement des façades de la salle multifonctions, le Conseil **DECIDE** de modifier le Budget comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

D 615221 Entretien Bâtiments Publics	- 31 000.00 €	
D 023 Virement à la section d'investissements		+ 31 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENTS

R 023 Virement de la section de fonctionnement		+ 31 000.00 €
D 2313-42 Ravalement des façades de la salle multifonctions		+ 31 000.00 €

- b) **Opération de plantation des haies** : M. le Maire rappelle aux Membres, que lors de la séance du 12 janvier 2016, il avait été décidé de participer à cette opération mise en place par la C.C.P.V. qui s'est engagée, dans le cadre de sa labellisation en tant que « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », à agir en faveur de la préservation des paysages. Lors de la réalisation de ces plantations M. le Maire propose d'associer les enfants et les administrés de la Commune. Le Conseil émet un avis favorable.

La séance est levée à 21 H 15